



Novembre 2019 – Politique de Cohésion

Comment les Autorités de Gestion peuvent-elles mieux répondre aux besoins de leurs zones de montagne

et honorer l'obligation de respecter l'article 174 du TFUE ?

La politique de cohésion vise à « réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées » et spécifie qu'une « **attention particulière est accordée aux (...) régions de montagne** » comme le stipule l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE). Cependant, entre l'affectation des fonds pour les Objectifs Prioritaires 1 et 2 et le ciblage pour les zones urbaines, il est parfois difficile pour les Autorités de Gestion de percevoir comment elles peuvent accorder une attention particulière aux zones de montagne. En particulier, l'Analyse d'Expert sur les Spécificités Géographiques : Montagnes, Iles et zones Peu Peuplées (2018) a montré qu'il existe un fossé entre la programmation et la mise en œuvre - et les spécificités des montagnes sont trop souvent perdues entre les deux.

Cette fiche d'information vise à faciliter le travail des Autorités de Gestion en les guidant dans la mise en œuvre d'outils spécifiques et pratiques pour leurs territoires de montagne.

Pendant l'évaluation ex ante

Les caractéristiques socio-économiques spécifiques (accès aux services de base, infrastructures physiques, TIC et accès au haut débit, tendances démographiques...) devraient être analysées et évaluées pour les zones de montagne. Celles-ci ne comprennent généralement qu'une partie des zones NUTS2, voire NUTS3. Par conséquent, cela nécessite une analyse plus détaillée qu'au niveau NUTS2 actuel, afin de mieux prendre en compte les différences au sein d'une région et de tenir compte des caractéristiques sous-régionales. Cela pourrait également favoriser une meilleure analyse des unités fonctionnelles. Davantage de données au niveau NUTS3 pourraient de même contribuer à améliorer l'analyse des indicateurs de résultats au cours du processus d'évaluation.

En outre, un modèle de gouvernance efficace à plusieurs niveaux, associant les autorités régionales et locales et les parties prenantes, devrait être mieux mis en œuvre aux niveaux régional et sous-régional, en particulier lors de l'élaboration des stratégies territoriales et des Programmes Opérationnels à une échelle qui soit cohérente avec la fonctionnalité de leur zone. Une consultation adéquate avec les parties prenantes concernées peut s'avérer utile.

Pendant la conception et la mise en œuvre des PO



Développer des stratégies & des outils spécifiques pour les zones de montagne

- Une approche plus flexible pourrait être utilisée, donnant la possibilité de prendre systématiquement en compte les sous-régions présentant des spécificités géographiques, y compris les zones de montagne. Certaines régions sont déjà en train d'élaborer de telles approches ; par exemple, les « Comités de Massif » en France ont mis en place des Programmes Opérationnels dédiés aux massifs montagneux : les **Programmes Opérationnels du Massif Central, des Pyrénées françaises et des Alpes**. Cette approche est en train d'être reproduite en Roumanie.
- **Les stratégies macrorégionales** sont un outil puissant pour mieux prendre en compte la cohésion territoriale et mieux répondre aux besoins locaux. La gouvernance ascendante développée dans la macro-stratégie alpine (SUERA), associée à la participation active des régions, est essentielle pour mieux répondre aux défis et aux opportunités des zones de montagne.



Encourager le bon usage des Objectifs Prioritaires

- Les zones de montagne peuvent clairement contribuer aux **OP 1 et 2** sur *l'innovation pour une Europe plus intelligente et une Europe plus verte et à faible émission de carbone*. La publication [Montagnes 2020](#) peut vous inspirer avec des exemples pratiques. Au fur et à mesure que la complexité des défis augmente, une approche intégrée apporte une valeur ajoutée évidente par rapport à ces objectifs politiques.
- **Utiliser l'OP5** : la priorité pour une *Europe plus proche des citoyens de l'UE* peut soutenir des stratégies intégrées et adaptées au territoire grâce à des outils territoriaux tels que les CLLD, ITI ou d'autres instruments territoriaux. Un soutien spécifique aux actions axées sur la montagne peut donc être encouragé.
- **Utiliser l'Assistance Technique** pour soutenir la gouvernance et le renforcement des capacités, pour mieux concevoir des stratégies intégrées de développement territorial ou leurs outils spécifiques (CLLD, ITI ou autres instruments territoriaux).

3

Encourager l'usage des outils adéquats

- **Développer les instruments ITI et CLLD dans votre région** : ces outils peuvent encourager une meilleure action ascendante qui répond aux besoins locaux et autonomise les communautés locales (en particulier pour le CLLD). Des ITI ont été mises en place à Sterea Ellada (GR) pour le patrimoine culturel et le développement du tourisme dans la péninsule de Mani ; dans la vallée d'Isonzo (IT-SI) pour la coopération transfrontalière entre trois municipalités et à Valvecchiana 2020 (IT) pour les périphéries intérieures. Un CLLD dans le programme INTERREG IT - AT se focalise sur la coopération transfrontalière. Au Tyrol (AT), un CLLD FEDER sur les liens entre zones urbaines et rurales a été établi. L'utilisation de ces instruments devrait être renforcée afin de mieux mettre en œuvre des approches intégrées du développement territorial.
- Si vous utilisez de tels instruments (ITI et CLLD), **une coordination adéquate des différents régimes de financement (FEDER, FSE, FEADER) est essentielle** afin de faciliter les approches de financement multiple et d'assurer un calendrier, des documents requis et des règles d'éligibilité similaires pour les rapports, afin de minimiser la complexité de la mise en œuvre pour les bénéficiaires.
- Connaître les options concernant **le fonds chef de file dans l'Art. 25** du règlement relatif aux réglementations communes : les autorités de gestion compétentes peuvent organiser un appel conjoint pour la sélection de ces stratégies et établir un comité conjoint pour tous les Fonds concernés par ces stratégies. En outre, les Autorités de Gestion peuvent désigner l'un des Fonds concernés comme chef de file. Les autorités des autres fonds s'appuient sur les décisions et les vérifications de gestion effectuées par l'autorité compétente du fonds chef de file.
- Planifier des **instruments financiers spécifiques pour investir dans les zones de montagne** : alors que cela n'avait pas été fait au cours de la période de programmation précédente, certaines Autorités de Gestion ont utilisé cette approche pour les îles, par exemple.
- **Soutenir le renforcement des capacités humaines** : le capital humain fait défaut pour développer des projets locaux et saisir toutes les opportunités. Une Autorité de Gestion pourrait disposer d'un conseiller technique local qui expliquerait comment utiliser les fonds et les outils adéquats, et faciliterait l'animation et le renforcement des capacités, afin de renforcer le capital humain. Ces conseillers peuvent renforcer le leadership local et aider les parties prenantes à mieux comprendre les facteurs qui entravent ou soutiennent les initiatives du marché dans leurs zones rurales. Cela est essentiel pour en tirer des avantages à long terme, même s'il faut du temps pour le mettre en œuvre.

4

Encourager la simplification

- **Envisager plus de synergies entre les différents Programmes Opérationnels d'une région** (y compris entre les différents Programmes Opérationnels du FEDER, du FSE et du Fonds de Cohésion, mais aussi avec le FEADER, les Programmes Opérationnels transfrontaliers ou transnationaux ou d'autres instruments nationaux). Pour favoriser ces synergies, il serait utile d'avoir **un comité de suivi unique** pour tous les différents programmes d'un même territoire et une délimitation claire des tâches et des responsabilités pour chaque programme, afin d'éviter des chevauchements administratifs coûteux.
- Utiliser les différentes options pour **simplifier la gestion financière des fonds**, telles que les montants forfaitaires ou les coûts unitaires. Cela pourrait contribuer à la mise en œuvre des opérations, en particulier pour les petits projets qui ne disposent pas toujours d'une solide capacité administrative - et peut également contribuer à éviter les erreurs financières.
- **Envisager la mise en place d'un guichet unique pour toutes les Autorités de Gestion des Fonds Structurels et des Fonds d'Investissement à tous les niveaux**, afin de faciliter l'accès des bénéficiaires aux financements et de garantir un système de suivi unique et uniforme pour les différents Fonds Structurels et d'Investissement. Un guichet unique aux niveaux européen, national et régional encourage une meilleure intégration horizontale et verticale et une plus grande cohérence entre les fonds. L'expérience de la région du Tyrol (AT) montre qu'une telle organisation unique est mieux identifiée par les bénéficiaires potentiels.

Pendant la sélection des opérations à financer

- Lancer des **appels à projets** ciblant spécifiquement les territoires de montagne
- Utiliser la **possibilité d'attribuer des points supplémentaires** pour des projets dans des zones de montagne ou plus largement dans des zones présentant des spécificités géographiques telles que reconnues à l'article 174 lors du processus de sélection des opérations.

Pendant le suivi des Programmes Opérationnels

Certains indicateurs clés pourraient être analysés au niveau sous-régional pour mieux suivre les changements mis en œuvre dans les zones de montagne. N'oubliez pas de mentionner quand l'opération est financée dans une zone de montagne.

Pendant l'évaluation ex post

La mise en œuvre dans les zones de montagne pourrait être systématiquement évaluée à ce niveau sous-régional. Cela permettrait aux États membres, puis à la Commission, de mieux justifier comment l'article 174 du TFUE est dûment pris en compte dans la mise en œuvre de la politique de cohésion.

Plus d'informations :

[La nouvelle page web de la DG Regio](#) sur les Montagnes, les Iles, et les Zones Faiblement Peuplées.

Rapport de l'événement « [Politique de cohésion dans les zones de montagne : Comment améliorer la contribution des montagnes et les bénéficiaires pour les territoires de montagne ?](#) » coorganisé par la DG Regio et Euromontana le 7 juin 2017.

Euromontana est l'association européenne multisectorielle pour la coopération et le développement des territoires de montagne. Elle rassemble des organisations nationales et régionales de différents pays de l'Europe pour promouvoir des montagnes vivantes en œuvrant pour le développement global et durable et l'amélioration de la qualité de vie.

Contact : Marie Clotteau : Directrice d'Euromontana : Marie.clotteau@euromontana.org

www.euromontana.org

